

Filière : Installations de production de biométhane émettant des CPB

Fiche de synthèse du contrôle des installations de production de biométhane

| | |
|--|--|
| Organisme de contrôle | |
| Nom de l'organisme : | |
| Agence : | |
| Adresse : | |
| Tél : | |
| Personne ayant réalisé le contrôle, et référence du rapport | |
| Nom : | |
| Prénom : | |
| Type de contrôle : | Contrôle périodique au titre de l'article R. 446-16-17 |
| Numéro de rapport : | |
| Date du rapport : | |
| Date de la visite : | |
| Nom et adresse du Producteur | |
| xx | |
| xx | |
| CP | |
| VILLE | |
| Nom et adresse de l'installation de production | |
| xx | |
| xx | |
| xx | |
| CP | |
| VILLE | |
| Si distincte de l'installation de production, adresse de l'installation d'injection | |
| Rue | |
| CP | |
| VILLE | |
| SIRET de l'installation : | xx |
| Société dédiée à la méthanisation : | |
| Type d'installation : | |

| | |
|---|---------------|
| N° du contrat de raccordement réseau : | |
| N° du contrat d'injection réseau : | |
| Coordonnées GPS de l'installation d'injection : | |
| Installation avec valorisation de CO2 : | |
| Date de première mise en service : | .../..../20.. |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Contact du producteur sur site | |
| Nom : | |
| Prénom : | |
| Tél : | |

| Volets du contrôle | | Conformité |
|--------------------|--|------------|
| Volet 1 | Adéquation entre l'installation contrôlée in situ et sa description dans les documents du référentiel | Conforme |
| Commentaires : | | |
| Volet 2 | Cohérence des données relatives au producteur dans les documents du référentiel | Conforme |
| Commentaires : | | |
| Volet 3 | Conformité du dispositif de comptage | Conforme |
| Commentaires : | | |
| Volet 4 | Conformité des conditions d'exploitation | Conforme |
| Commentaires : | | |
| Volet 5 | Conformité des éléments juridiques et financiers | Conforme |
| Commentaires : | | |

Le contrôle met en évidence l'absence de points de non-conformités.

Préciser dans les commentaires si des écarts ont du être levés avant la délivrance de l'attestation (mise à jour de documents ou autre)

Signature du contrôleur :

Signature du vérificateur (le cas échéant) :

Liste des documents examinés dans le cadre du contrôle

N° de rapport : Complétez la synthèse

| Liste des documents constitutifs du référentiel du contrôle : | | | |
|--|-----------|------|--|
| Documents | Référence | Date | Commentaires éventuels |
| Etude de faisabilité technique du raccordement et de l'injection | | | |
| Contrat de raccordement au réseau de gaz naturel | | | Avec le plan de raccordement pour contrôler le point 1.8 |
| Contrat d'injection dans le réseau de gaz naturel | | | |

| Liste des autres documents consultés pendant le contrôle : | | | |
|---|-----------|------|---|
| Documents | Référence | Date | Commentaires éventuels |
| Déclaration, preuve d'enregistrement ICPE, autorisation d'exploiter | | | |
| Attestation d'assurance responsabilité civile | | | |
| Attestation sur l'honneur du producteur justifiant que l'installation de production de biométhane ne bénéficie pas d'un contrat mentionné aux articles L. 311-12, L. 314-1, L. 314-18, L. 314-31, L. 446-4, L. 446-5, L. 446-14, L. 446-15 ou L. 446-26 | | | |
| Le cas échéant, précédent contrat d'achat mentionné aux articles L. 311-12, L. 314-1, L. 314-18, L. 314-31, L. 446-4, L. 446-5, L. 446-14, L. 446-15 ou L. 446-26 | | | |
| Factures d'achat / Bons de livraison des équipements principaux de l'installation | | | Vérification de la date de mise en service de l'installation pour valider le coefficient de modulation applicable ; pour les installations ayant précédemment bénéficié d'un contrat d'achat d'électricité (valorisation du biogaz par cogénération) ou de biométhane, la date de mise en service correspond à la date de prise d'effet de ce contrat |
| Attestation de mise en service de l'installation d'injection délivrée par le gestionnaire de réseau | | | |
| Justificatif de l'envoi des informations concernant l'installation de production de biogaz au gestionnaire du registre national de certificats de production de biogaz | | | <p>Article R. 446-106 du code de l'énergie : L'inscription d'une installation de production de biométhane sur le registre des certificats de production de biogaz est demandée par le titulaire du contrat d'injection de l'installation de production mentionné à l'article D. 446-13, ou son mandataire</p> <p>La demande d'inscription d'une installation de production de biométhane doit préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^o Le nom, la localisation et le numéro SIRET de l'installation de production ; 2^o Le type et la production annuelle prévisionnelle de l'installation ; 3^o La date de mise en service de l'installation ; 4^o Le type d'aides nationales dont a bénéficié l'installation ; 5^o Les références du contrat d'injection ; 6^o Le nom et les coordonnées du gestionnaire du réseau de gaz naturel auquel l'installation est raccordée ; 7^o Une attestation sur l'honneur du producteur selon laquelle l'installation de production de biométhane ne bénéficie pas d'un contrat mentionné aux articles L. 311-12, L. 314-1, L. 314-18, L. 314-31, L. 446-4, L. 446-5, L. 446-14, L. 446-15 ou L. 446-26 ; 8^o Une attestation sur l'honneur du producteur selon laquelle l'installation de production de biométhane respecte les conditions mentionnées au 3^e de l'article R. 446-105 ; 9^o L'identité du titulaire de compte qui pourra effectuer des demandes de certificats pour la production de biométhane de l'installation |
| Plan de l'installation | | | Plan détaillé précisant les emplacements des différents équipements et des organes associés ainsi que les adaptations réalisées, mis à jour chaque fois que nécessaire (exigé par la réglementation ICPE) |
| Plan de raccordement | | | |
| Schéma fluides / Plan de comptage (si existant) | | | |
| Schéma unifilaire | | | |
| Certificat de vérification primitive des compteurs | | | |
| Certificat d'examen de type des compteurs | | | |
| Certificat de vérification d'installation des compteurs | | | |
| Certificat de vérification périodique des compteurs | | | |
| Plan d'approvisionnement (nature des intrants, volumes et proportions, origine géographique) | | | Vérification du suivi de l'approvisionnement en intrants |
| Registre des intrants | | | |
| Déclarations d'intrants, de durabilité et de réduction des émissions de GES | | | Vérification de la transmission sur toute la période de contrôle concernée |
| Contrats / Factures fournisseurs d'intrants | | | |
| Bilan de la consommation d'électricité soutirée sur le réseau pour les besoins de l'installation, cumulée le cas échéant avec la consommation de l'installation d'injection | | | [Arrêté à venir] Vérification du respect du critère d'efficacité énergétique |
| Rapport du précédent contrôle de conformité (si existant) | | | |

Contrôle Volet 1

Adéquation entre l'installation contrôlée in situ et sa description dans les documents du référentiel

N° de rapport : Complétez la synthèse

| Points de contrôle | Conformité | | | Justificatifs | Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter |
|---|------------|-----|------------|---|--|
| | Oui | Non | Sans objet | | |
| 1.1 Nom et adresse de l'installation de production Si distincte de l'installation de production, adresse de l'installation d'injection | | | | Etude de raccordement Contrat de raccordement / Avenants Contrat d'injection / Avenants Attestation de déclaration / enregistrement / autorisation ICPE de l'installation | |
| 1.2 Validation de la description des équipements et organes associés de production, stockage et épuration du biogaz | | | | Etude de raccordement / Contrat de raccordement / Contrat d'injection Schéma annexé au rapport du précédent contrôle de conformité Plan de l'installation | Adéquation entre l'installation contrôlée in situ et sa description technique dans les documents du référentiel Identification de la catégorie d'installation, du type d'équipements de prétraitement, des postes de consommation d'électricité et de biogaz, du mode de valorisation du biogaz/biométhane produit par l'installation, etc. |
| 1.3 Validation du périmètre de l'installation : commune d'implantation et coordonnées géodésiques (système WGQ84) et numéros de parcelles | | | | Etude de raccordement / Contrat de raccordement / Contrat d'injection Plan de l'installation | |
| 1.4 Inscription de l'installation sur le registre national des certificats de production de biogaz | | | | Registre des CPB | |
| 1.5 Production annuelle prévisionnelle déclarée | | | | Etude de raccordement Contrat de raccordement / Avenants Contrat d'injection / Avenants Attestation de déclaration / enregistrement / autorisation ICPE de l'installation Registre des CPB | Cohérence des données de PAP dans les différents documents du référentiel (la PAP déclarée doit tenir compte de toute la production injectée, y compris le cas échéant hors contrat CPB) |
| 1.6 Coefficient de modulation applicable | | | | Etude de raccordement / Contrat de raccordement / Contrat d'injection Précédent contrat d'achat Attestation de déclaration / enregistrement / autorisation ICPE de l'installation Factures d'achat / Bons de livraison des équipements Attestation de mise en service de l'installation d'injection Plan de l'installation Registre des CPB | Vérification des critères de modulation applicables à l'installation : date de mise en service (= date de prise d'effet du précédent contrat d'achat électricité/biométhane le cas échéant), type d'installation (méthanisation en digesteur ou ISDN), installation ayant bénéficié d'un contrat mentionné aux articles L. 311-12, L. 314-1 et L. 314-18 du code de l'énergie et émettant des CPB avant fin 2029 |
| 1.7 Validation du schéma unifilaire de l'installation | | | | Schéma unifilaire Contrat de raccordement / Contrat d'injection Constat sur site | En lien avec la vérification du respect du critère d'efficacité énergétique (point 4.7) |
| 1.8 Validation du schéma fluides / Plan de comptage Contrôle de l'absence d'un autre moyen de production de gaz raccordé au point de livraison | | | | Plan de raccordement Schéma fluides / Plan de comptage Constat sur site | Vérification de la conformité de l'installation au plan de raccordement et de l'absence de branchements illicites Le plan de raccordement est une pièce justificative nécessaire mais non suffisante concernant la preuve de l'impossibilité de se rémunérer par la vente de gaz naturel issu du réseau public ou d'une source d'énergie extérieure à l'installation de production ; une vérification par constat sur site en complément est nécessaire |

Contrôle Volet 2**Cohérence des données relatives au producteur dans les documents du référentiel****N° de rapport : Complétez la synthèse**

| Points de contrôle | Conformité | | | Justificatifs | Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter |
|---|------------|-----|------------|--|--|
| | Oui | Non | Sans objet | | |
| 2.1 Données relatives au producteur | | | | K bis Etude de raccordement / Contrat de raccordement / Contrat d'injection Registre des CPB | |
| 2.2 Données relatives à l'exploitant (si différent du producteur) | | | | K bis Etude de raccordement / Contrat de raccordement / Contrat d'injection Registre des CPB | |

| Points de contrôle | | Conformité | | | Justificatifs | Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter |
|--------------------|---|------------|-----|------------|--|---|
| | | Oui | Non | Sans objet | | |
| 3.1 | Caractéristiques du ou des comptage(s) mesurant la quantité de biométhane injectée dans le réseau de gaz naturel (nombre, marque, modèle, n° de série, etc.) | | | | Contrat de raccordement / Contrat d'injection Schéma fluides / Plan de comptage Constat sur site | Conformité à vérifier uniquement si les compteurs sont la propriété du producteur Dans le cas contraire, noter en commentaires les caractéristiques de l'instrument |
| 3.2 | Intégrité de la chaîne de mesure du biométhane injecté dans dans le réseau de gaz naturel Vérification des scellés | | | | Schéma fluides / Plan de comptage Constat sur site | Conformité à vérifier uniquement si les compteurs sont la propriété du producteur Dans le cas contraire, noter en commentaires les caractéristiques de l'instrument |
| 3.3 | Précision de la mesure du biométhane injecté (classe de précision du compteur, des TC et TP : exemple classe de précision 0,5) | | | | Documentation compteur | Conformité à vérifier uniquement si les compteurs sont la propriété du producteur Dans le cas contraire, noter en commentaires les caractéristiques de l'instrument |
| 3.4 | Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc.) pour les compteurs de biométhane qui sont la propriété du producteur | | | | Certificat de vérification primitive Certificat d'examen de type Certificat de vérification d'installation Certification de vérification périodique Constat sur site | Pour une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre dernières années |
| 3.5 | Caractéristiques du ou des comptage(s) électrique(s) mesurant la quantité d'électricité soutirée sur le réseau (nombre, marque, modèle, n° de série, etc.) Suivi métrologique (périodicité de contrôle, certificats de vérification en cours de validité, etc.) pour les compteurs électrique(s) qui sont la propriété du producteur | | | | Schéma unifilaire Certificat de vérification primitive Certificat d'examen de type Certificat de vérification d'installation Certificat de vérification périodique Documentation compteur Constat sur site | En lien avec la vérification du respect du critère d'efficacité énergétique (point 4.7) Comptage de la consommation électrique soutirée sur le réseau pour les besoins de l'installation (périmètre complet) Pour une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre dernières années |
| 3.6 | Caractéristiques du ou des comptage(s) mesurant la quantité d'énergie fossile éventuellement utilisée pendant les périodes de (re)démarrage de l'installation | | | | Schéma fluides / Plan de comptage Documentation compteur Constat sur site | Vérification de la présence d'un dispositif de comptage adapté et du suivi métrologique En lien avec la vérification du respect de l'interdiction d'utilisation d'énergie fossile hors périodes de (re)démarrage de l'installation (point 4.6) Pour une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre dernières années |

Contrôle Volet 4

Conformité des conditions d'exploitation

N° de rapport : Complétez la synthèse

| Points de contrôle | | Conformité | | | Justificatifs | Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter |
|--------------------|---|------------|-----|------------|--|---|
| | | Oui | Non | Sans objet | | |
| 4.1 | Identification de la zone de qualité du gaz (H ou B) | | | | Contrat de raccordement Contrat d'injection Constat sur site | Pour information |
| 4.2 | Numéro de contrat d'injection | | | | Contrat d'injection | |
| 4.3 | Identifiant de comptage Identifiant du poste d'injection | | | | Attestation de mise en service de l'installation d'injection | |
| 4.4 | Présence d'un retour informatique accessible au producteur concernant les résultats de la baie d'analyse du gestionnaire de réseau sur le point d'injection | | | | Constat sur site | |
| 4.5 | Suivi de l'approvisionnement : nature et proportion des intrants | | | | Registre des intrants Plan d'approvisionnement Contrats / Factures fournisseurs d'intrants Déclaration d'intrants, de durabilité et de réduction des émissions de GES | <p>Les intrants sont suivis par la DGEC _Si absence de registre des intrants ou de suivi du plan d'approvisionnement => non-conformité _Si détection anomalie dans le registre des intrants ou le plan d'approvisionnement => pas de non-conformité mais alerte _Si absence de justificatif attestant une proportion de cultures principales inférieure à 15% => non-conformité _Si absence de transmission de la déclaration d'intrants, de durabilité et de GES => non-conformité -> Vérification des justificatifs sur CarbuRe dès que l'outil sera disponible</p> <p>Pour une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre dernières années</p> |
| 4.6 | Respect de l'interdiction d'utilisation d'énergie fossile hors périodes de (re)démarrage de l'installation | | | | Schéma fluides / Plan de comptage Relevé compteur énergie fossile Relevé compteur biogaz produit (corrigé Nm3) Relevé compteur biométhane injecté (corrigé Nm3) | <p>[Arrêté à venir]</p> <p>Interdiction d'utiliser une énergie fossile pour le prétraitement des intrants, le chauffage du digesteur et l'épuration du biogaz, hors périodes de (re)démarrage de l'installation</p> <p>Pour une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre dernières années</p> |
| 4.7 | Respect du critère d'efficacité énergétique | | | | Bilan de la consommation d'électricité soutirée sur le réseau Relevé compteur électrique de l'installation Relevé compteur biométhane injecté (corrigé Nm3) | <p>[Arrêté à venir]</p> <p>Pour une installation en exploitation, cette vérification porte sur la période postérieure au dernier contrôle, à défaut sur les quatre dernières années</p> |

Contrôle Volet 5

Conformité des éléments juridiques et financiers

N° de rapport : Complétez la synthèse

| Points de contrôle | Conformité | | | Justificatifs | Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter |
|--|------------|-----|------------|---|--|
| | Oui | Non | Sans objet | | |
| 5.1 Contrôle de l'absence d'aide d'État | | | | Attestation sur l'honneur du producteur (7° de l'article R. 446-106) Le cas échéant, précédent contrat d'achat (mentionné aux articles L. 311-12, L. 314-1, L. 314-18, L. 314-31, L. 446-4, L. 446-5, L. 446-14, L. 446-15 ou L. 446-26) et justificatif de la résiliation de ce contrat | |
| 5.2 Attestation d'assurance en cours de validité | | | | Attestation d'assurance responsabilité civile | |

Contrôle Annexes
Photos de l'installation

N° de rapport : Complétez la synthèse

| Points de contrôle | | Conformité | | Photos | Commentaires : écarts constatés, précisions à apporter |
|--------------------|--|------------|-----|--------|--|
| | | Oui | Non | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |